
Traité d'Arithmétique aux Jetons. Par F. Legendre, Arithméticien.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1979.00366

Auteur(s) : F. Legendre

Type de document : livre scolaire

Éditeur : Knapen (André) (Paris)

Imprimeur : Knapen (André), Paris

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1760 (vers)

Description : Cahier cousu, couverture papier bleu. L'initiation au calcul se fait à l'aide de jetons, selon le procédé ancien de l'abaque ou du boulier. L'opération posée à droite est une soustraction : $7897 - 3676 = 4221$.

Mesures : hauteur : 160 mm ; largeur : 96 mm

Notes : Paginé de 497 à 528.

Mots-clés : Calcul et mathématiques

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 32

ill.

312 L'ARITHMÉTIQUE
produit la somme de deux cens dix-huit livres quinze
sols sept deniers, qui est la somme totale qui vous a
été proposée de calculer aux Jetons, comme vous le
pouvez remarquer à la sommé de la IX Figure.

DE LA SOUSTRACTION.

Seconde Regle.

Définition. Soustraire est ôter une petite somme
d'une grande, & en donner le reste.

ON veut ôter d'une somme qui contient vingt-
quatre, celle de quatorze, la Soustraction
étant faite, il restera dix, qui est la somme ou le
reste qu'on demande; si on ajoute le reste dix avec
les quatorze, les deux sommes feront ensemble celle
de vingt-quatre, qui est la preuve.

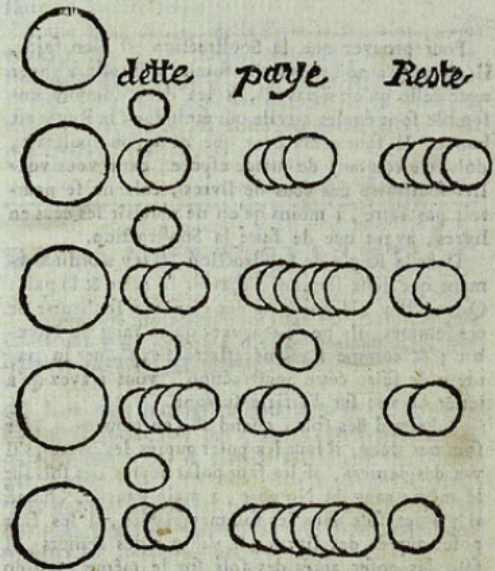
Pour faire cette Regle, il faut commencer d'a-
bord à poser l'Arbre de Numération, comme il l'a
été à la Regle d'Addition, qui fera connoître tous
les degrés dudit Arbre, qui sont toujours les mê-
mes dans toutes les Regles de l'Arithmétique aux
Jetons.

On commence à poser la somme qui est due à
main gauche & près de l'Arbre de Numération; la
somme qui a été payée se pose auprès, & la somme
qui reste à payer est posée à main droite, comme la
X. Figure le démontre.

On suppose qu'il est dû à une personne la somme
de sept mille huit cens quatre-vingt dix-sept livres,
sur cette somme on lui a payé trois mille six cens
soixante & seize livres; on demande combien il reste
à lui payer.

Pour soustraire la somme qu'on a payée de la som-
me qui étoit due, on commence à ôter par le haut

X. Figure.



de l'Arbre à main gauche, & on dit, qui de sept
mille en paie trois, reste quatre qu'on pose à main
droite, sur le degré des mille; puis on dit, qui de
huit cens en paie six, reste deux, qu'on pose encore
à main droite, sur le degré des centaines: Enfin, on
dit, qui de sept en paie six, reste un, qu'on pose à
main droite, sur le degré des nombres. Après avoir
Y v